



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# VILLE D'ÉTRÉCHY

## VIREMENT DE CREDITS

### DECISION DU MAIRE n°5/2025

Le Maire,

Vu la délibération du conseil municipal n° 61-2022 du 17 novembre 2023, l'autorisant, conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M57, à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des crédits inscrits dans chaque section,

Vu la délibération du conseil municipal n°14/2025 du 27 mars 2025, portant adoption du budget primitif 2025 ;

CONSIDERANT la nécessité d'abonder les crédits du chapitre 27 d'un montant de 1 700€ représentant le dépôt de garantie pour la location du commerce 40BIS Grande Rue;

### DECIDE

ARTICLE 1 – De procéder aux virements de crédits comme suit :

#### FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chap.	Libellés	DM
21	Immobilisation corporelles 21318	-1 700.00€
27	Autres immobilisations Financières 275	1 700.00€
<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>		<b>00.00€</b>

ARTICLE 2 – Le Maire et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

FAIT à Etréchy, le 7 avril 2025

Julien GARCIA  
Maire d'Etréchy